

Le dhikr

<"xml encoding="UTF-8?">

Le dhikr

Bismihi Ta'âlâ

Qu'est-ce que le thikr ?

D'après :

Ayatollâh Mohammad Bâqir al-Hakîm

Compilé, adapté en français et édité

par :

Abbas Ahmad al-Bostani

Publication de la Cité du Savoir

Le Thikr

Par thikr on entend l'ensemble des formules par lesquelles on évoque Allah - Le Très-Haut - en Le louant, en Le glorifiant et en sollicitant Son assistance, telles que: "Alhamdu lillâh" (Louanges à Allah), "Bism-illâh" (Au Nom d'Allah), "Mâchâ'Allâh" (Allah fait ce qu'Il veut), "Allâhu Akbar" (Allah est le plus Grand), "Lâ ilâha illâllâh" (il n'y a de Dieu qu'Allah), "Subhân-Allâh" (Gloire à Allah) etc.

On désigne également par cette expression les formules par lesquelles on invoque Allah pour Lui demander pardon, istigh-fâr (demande de pardon) et pour exprimer son repentir et le retour à Lui. De même, la formule par laquelle le croyant implore Allah de prier sur le Prophète et sa Famille s'inscrit dans le registre de thikr.

Il est à noter toutefois, que généralement l'istigh-fâr et la prière sur les prophètes sont considérés comme appartenant plutôt au genre "du'â" qu'à celui de "thikr", et si nous en traitons ici, c'est d'une part parce qu'ils ressemblent dans leur structure verbale (et graphique) au thikr, en ceci qu'ils sont composés de courtes phrases ou formules : "Astagh-fir-ullâha wa atûbu ilayhi" (Je demande pardon à Allah et je retourne à Lui), "Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammad-in" (Mon Dieu! Prie sur Muhammad et sur les membres de la

Famille de Muhammad), et qu'il est recommandé de les répéter à plusieurs reprises dans certaines situations, tout comme on le fait pour les différentes formules du thikr, et d'autre part, parce que selon certains hadiths, la prière sur le Prophète (P) peut se substituer à l'invocation (thikr) et à la glorification (tasbîḥ) d'Allah, lesquels sont du genre thikr.

Pris dans ce sens large, le thikr est l'un des actes de piété obligatoires que le Coran mentionne ou auquel il appelle dans de nombreux versets. Ainsi, Allah - le Très-Haut - dit:

"Et invoque le nom de ton Seigneur, matin et après-midi; et prosterne-toi devant Lui une partie de la nuit; et glorifie Le de longues [heures] pendant la nuit".

Et :

"En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant): Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du châtimement du Feu".

Et:

"et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait".

Et:

"Nous n'avons envoyé de Messenger que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allah. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messenger demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux".

Et:

"Demandez pardon à votre Seigneur; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. Mais si vous tournez le dos, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour".

Et:

"Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations".

Et: "ô vous qui croyez! Evoquez Allah d'une façon abondante et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour".

La Sunna, quant à elle, souligne la place prépondérante du thikr dans la vie du croyant. Les hadiths qui traitent de ce sujet sont innombrables.

Ainsi, selon l'Imam al-Bâqir (p): "Il est écrit dans la Torah originale (non modifiée) que Mûssâ (Moïse) (p) avait demandé à son Seigneur:

" Seigneur! Es-Tu tout près de moi pour que je te fasse des conciliabules, ou bien loin de moi pour que je T'appelle?"

Allah - Il est Puissant et Sublime - lui inspira: "? Moïse! Je suis à côté de celui qui M'invoque".

Moïse demanda: "Et qui sera sous Ton voile (protection) le Jour où il n'y aura d'autre voile que le Tien?"

Allah lui inspira: "Ceux qui se souviennent de moi, et dont Je Me souviens en conséquence; ceux qui s'aiment mutuellement par amour pour Moi, et que J'aime en conséquence. C'est en Me souvenant de ceux-là mêmes que, lorsque Je veux sévir contre les habitants de la terre, Je M'en abstiens, par amour pour eux".

Al-Kulaynî rapporte le hadith suivant du Prophète (P) relaté par l'Imam Ja'far al-Sâdiq (p): "Quiconque multiplie l'invocation d'Allah, Allah l'aimera, et quiconque invoque Allah d'une façon abondante, on le gratifiera de deux immunités, immunité contre l'Enfer et immunité contre

l'hypocrisie".

Selon le hadith, le Messenger d'Allah (P) dit un jour à ses Compagnons:
"Réjouissez-vous de l'abondance des bienfaits dans les Jardins du Paradis".

On lui demanda: "Et qu'est-ce que les Jardins du Paradis?, ô Messenger d'Allah!".

Il répondit: "Ce sont les réunions dans lesquelles on invoque Allah. Venez-y et allez-y et invoquez-y Allah. Celui qui aime connaître sa place (position) auprès d'Allah, qu'il voie quelle est la place d'Allah dans sa vie, car Allah - le Très-Haut - place le serviteur dans la même position que ce dernier place Allah dans sa vie. Et sachez que la meilleure de vos bonnes actions, la plus pure d'entre elles et la plus valorisante auprès d'Allah (...) est celle de l'invocation d'Allah - Gloire à Lui -, car S'est décrit Lui-Même ainsi: "Je suis le Compagnon de celui qui M'invoque", et Il a dit: "Invoquez-moi, Je me souviendrai de vous par Mes Bienfaits, et souvenez-vous de Moi en M'obéissant et M'adorant, Je Me souviendrai de vous par les Bienfaits, la Bienfaisance, par la Miséricorde et par l'Agrément".

Ceci dit, il nous semble plus pertinent de diviser notre exposé sur le thikr dans son sens le plus large en trois parties:

A- Le thikr au sens particulier (strict)

B- l'istigh-fâr